

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N° 1442023

DECISION DU MAIRE

Tarif vente de tee-shirt aux entreprises et commerces dans le cadre du festival Les Mascarets

VU la délibération n°19-2022 portant délégations du Conseil municipal ou à son représentant en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté ministériel du 1er octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

VU l'arrêté municipal en date du 23 avril 2019 instituant une régie pour les Mascarets, sise à l'Hôtel de ville Place de Verdun à Pont-Audemer,

La Ville de Pont-Audemer organise son festival annuel LES MASCARETS qui aura lieu du 1 au 14 juillet 2023.

Cet évènement festif et pluridisciplinaire rencontre un véritable succès auprès de la population et des acteurs locaux.

Après de nombreuses demandes et comme cela avait été le cas en 2019 et 2022, la ville décide de proposer pour cette édition 2023 aux commerces et entreprises qui le souhaitent d'acquérir des tee-shirts du festival par le biais d'un formulaire de commande auprès du service communication de la Ville.

Une régie a été ouverte (arrêtés du 23 avril 2019 et N°220-2019 du 10 avril 2019 pour instituer la régie Mascarets et nomination du régisseur).

Le tarif d'un tee-shirt est fixé à 6,50€ l'unité. Le paiement se fera par chèque auprès du régisseur.

➤ **DECIDE D'APPLIQUER** le tarif et principe de paiement ci-dessus à compter du 22 juin 2023.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230622-dec_0144_2023-AU
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Acte publié le 22.06.23

Fait à PONT-AUDEMER le 22 juin 2023
Le Maire



Alexis DARMOIS

